

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 6 MARS 2014 - 20 H 15

Date de la convocation : 25 février 2014
Date de l'affichage : 25 février 2014

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 12

L'an deux mille quatorze, le six mars à vingt heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de CHEMAZÉ sous la présidence de M. Hervé ROUSSEAU, Maire.

Etaient présents : M. ROUSSEAU Hervé, M. GUINHUT Yves, Mme BRILLET Marie-Thérèse, M. JUDEAUX Jean-Claude, M. VALETTE Dominique, M. FOUCHER Eric, M. VERON Didier, Mme GRAINDORGE Pascale, M. LANDRY Laurent, Mme LEPAGE Régine, M. AUDOUIN Serge, M. CHAUVIN Marcel.

Etaient excusés : Mme BIGARRET Céline, Mme HERMAGNE Murielle a donné procuration à Mme GRAINDORGE Pascale, Mme CRUBLET Sonia

Secrétaire de séance : M. AUDOUIN Serge

Monsieur ROUSSEAU demande s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal du 6 février dernier.

Aucune observation n'étant faite, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité et il est proposé de passer à l'ordre du jour.

1. Compte rendu de la Commission Finances et Budget du 25 février 2014

A) Approbation des comptes de gestion 2013 et vote des comptes administratifs 2013 commune, assainissement, eau potable, lotissement du Grand Pré et lotissement du Petit Saint-Jean.

Comptes administratifs 2013

Le Conseil Municipal, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2013, présentés par Monsieur GUINHUT, Vice-Président de la Commission Finances et Budget,

- **Donne acte** de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Budget commune

	<i>Section de fonctionnement</i>	<i>Section d'investissement</i>
<i>Résultats nets de l'exercice 2013 (émis)</i>	Dépenses : 1.071.040,40 € Recettes : 1.262.042,16 €	Dépenses : 212.334,43 € Recettes : 188.343,81 €
TOTAL	<i>Excédent fonctionnement</i> <i>Net : 191.001,76 €</i>	<i>Déficit investissement</i> <i>Net : 23.990,62 €</i>
2012	Excédent de fonctionnement 2012 reporté : 46.111,87 €	Déficit d'investissement 2012 reporté : 187.370,61 €
<i>Résultats de clôture de l'exercice 2013</i>	Dépenses : 1.071.040,40 € Recettes : 1.308.154,03 €	Dépenses : 399.705,04 € Recettes : 375.714,42 €
TOTAL	<i>Excédent de clôture de fonctionnement pour 2013</i> <i>237.113,63 €</i>	<i>Déficit de clôture d'investissement pour 2013</i> <i>23.990,62 €</i>

Total excédentaire de 213.123,01 €

Remarque :

Monsieur LANDRY et Monsieur FOUCHER informent le conseil de leurs mécontentements concernant le manque de débat sur la préparation du repas des bénévoles.

- **Vote** 10 voix et 2 abstentions, Monsieur le Maire s'étant retiré pour le vote, du compte administratif 2013 de la commune.

Budget assainissement

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
<i>Résultats nets de l'exercice 2013 (émis)</i>	Dépenses : 71.344,89 € Recettes : 76.564,23 €	Dépenses : 47.036,06 € Recettes : 42.945,35 €
TOTAL	Excédent fonctionnement Net : 5.219,34 €	Excédent investissement Net : 4.090,71 €
2012	Excédent fonctionnement 2012 reporté : 56.234,85 €	Excédent investissement 2012 reporté : 133.357,04 €
<i>Résultats de clôture de l'exercice 2013</i>	Dépenses : 71.344,89 € Recettes : 132.799,08 €	Dépenses : 47.036,06 € Recettes : 176.302,39 €
TOTAL	Excédent de clôture de fonctionnement pour 2013 61.454,19 €	Excédent de clôture d'investissement pour 2013 129.266,33 €

Total excédentaire de 190.720,52 €

Budget eau potable

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
<i>Résultats nets de l'exercice 2013 (émis)</i>	Dépenses : 35.619,79 € Recettes : 61.141,39 €	Dépenses : 34.562,31 € Recettes : 66.268,05 €
TOTAL	Excédent fonctionnement Net : 25.521,60 €	Excédent investissement Net : 31.705,74 €
2012	Excédent fonctionnement 2012 reporté : 13.651,02 €	Excédent investissement 2012 reporté : 65.754,53 €
<i>Résultats de clôture de l'exercice 2013</i>	Dépenses : 35.619,79 € Recettes : 74.792,41 €	Dépenses : 34.562,31 € Recettes : 132.022,58 €
TOTAL	Excédent de clôture de fonctionnement pour 2013 39.172,62 €	Excédent de clôture d'investissement pour 2013 97.460,27 €

Total excédentaire de 136.632,89 €

Budget lotissement « Le Petit Saint-Jean »

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
<i>Résultats nets de l'exercice 2013 (émis)</i>	Dépenses : 0 € Recettes : 0 €	Dépenses : Recettes :
TOTAL	Excédent fonctionnement Net : 0 €	Déficit d'investissement Net : 0 €
2012	Excedent fonctionnement 2012 reporté : 27.743,62 €	
<i>Résultats de clôture de l'exercice 2013</i>	Dépenses : 0 € Recettes : 27.743,81 €	Dépenses : Recettes :
TOTAL	Excédent de clôture de Fonctionnement pour 2013 27.743,81€	Déficit de clôture D'investissement pour 2013 0

Total excédentaire de 27.743,81 €

Budget lotissement du Grand Pré

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
<i>Résultats nets de l'exercice 2013 (émis)</i>	Dépenses : 544.837,69 € Recettes : 584.641,23 €	Dépenses : 567.791,74 € Recettes : 426.563,79 €
TOTAL	Déficit fonctionnement Net : 39.803,54 €	Déficit d'investissement Net : 141.227,95 €
2012	Déficit fonctionnement 2012 reporté : 53.317,39 €	Excédent d'investissement 2012 reporté : 229.052,47 €
Résultats de clôture de l'exercice 2013	Dépenses : 598.155,08 € Recettes : 584.641,23 €	Dépenses : 567.791,74 € Recettes : 655.616,26 €
TOTAL	Déficit de clôture de Fonctionnement pour 2013 13.513,85 €	Excédent de clôture D'investissement pour 2013 87.824,52 €

Total excédentaire de 74.310,67 €

- **Constate** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,

- **Arrête** les résultats tels que résumés ci-dessus

- **Vote** 12 voix, Monsieur le Maire s'étant retiré pour le vote, les comptes administratifs 2013 (eau, assainissement, lotissement « Le Petit Saint-Jean » et lotissement du Grand Pré).

Approbation des comptes de gestion

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter par Monsieur GUINHUT, Vice-Président de la Commission Finances et Budget, les budgets primitifs de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les recettes et les dépenses sont régulièrement justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **Vote** 10 voix et 2 abstentions, Monsieur le Maire s'étant retiré pour le vote, du compte administratif 2013 de la commune.

- **Vote** à l'unanimité (12 voix), Monsieur le Maire s'étant retiré pour le vote, les comptes administratifs 2013 (eau, assainissement, lotissement « Le Petit Saint-Jean » et lotissement du Grand Pré) dressés pour l'exercice 2013 par le receveur, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

B Affectation des résultats des budgets 2013**Budget commune**

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des résultats de l'exécution du budget de fonctionnement de la commune pour l'exercice 2013 :

- Dépenses nettes 2013	1.071.040.40 €
- Recettes nettes 2013	1.308.154.03 €
- Excédent de clôture 2013 :	237.113.63 €

Statuant sur le résultat d'exploitation de l'exercice 2013

Constatant que la section de fonctionnement présente un excédent d'exploitation d'un montant de 237.113.63 euros,

Après en avoir délibéré et voté pour à l'unanimité (13 voix)

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- en section d'investissement pour l'exercice 2014 : 23.990,62 € (article 1068)
- en section de fonctionnement pour l'exercice 2014 : 213.123,01 € (article 002)

Budget assainissement

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des résultats de l'exécution du budget de fonctionnement de l'assainissement pour l'exercice 2013 :

- Dépenses nettes 2013	71.344,89 €
- Recettes nettes 2013	132.799,08 €
- Excédent de clôture 2013 :	61.454,19 €

Statuant sur le résultat d'exploitation de l'exercice 2013

Constatant que la section de fonctionnement présente un excédent d'exploitation d'un montant de 61.454.19 euros,

Après en avoir délibéré et voté pour à l'unanimité (13 voix)

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- en section de fonctionnement pour l'exercice 2014 : 61.454,19€ (article 002)

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Budget eau potable

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des résultats de l'exécution du budget de fonctionnement de l'eau potable pour l'exercice 2013 :

- Dépenses nettes 2013	35.619,79 €
- Recettes nettes 2013	74.792,41 €
- Excédent de clôture 2013 :	39.172,62 €

Statuant sur le résultat d'exploitation de l'exercice 2013

Constatant que la section de fonctionnement présente un excédent d'exploitation d'un montant de 39.172,62 euros,

Après en avoir délibéré et voté pour à l'unanimité (13 voix)

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- en section de fonctionnement pour l'exercice 2014 : 39.172,62 € (article 002)

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Budget lotissement le Petit Saint-Jean

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des résultats de l'exécution du budget de fonctionnement du lotissement le Petit Saint-Jean pour l'exercice 2013 :

- Dépenses nettes 2013	0.00 €
- Recettes nettes 2013	27.743.81 €
- Excédent de clôture 2013 :	27.743.81 €

Statuant sur le résultat d'exploitation de l'exercice 2013

Constatant que la section de fonctionnement présente un excédent d'exploitation d'un montant de 27.743.81 euros,

Après en avoir délibéré et voté pour à l'unanimité (13 voix)

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- en section de fonctionnement pour l'exercice 2014 : 27.743,81 € (article 002)

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

C Vote des taux d'imposition 2014

La Commission Finances propose de ne pas augmenter les taux pour 2014. Compte tenu de l'évolution des bases et du montant des allocations compensatrices.

Le produit fiscal pour 2013 était de 458.137,00 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté pour à l'unanimité (13 voix),

Décide de maintenir en 2014 les mêmes taux d'imposition qu'en 2013, soit :

- Taxe d'habitation : 19,31 %
- Taxe foncière (bâti) : 27,16 %
- Taxe foncière (non bâti) : 42,27 %.

D Vote des investissements 2014

Monsieur GUINHUT présente ensuite le tableau prévisionnel des investissements à inscrire au budget primitif 2014 de la commune et qui ont été examinés par la Commission Finance.

Les propositions sont les suivantes :

Dépenses

Chap	Libellé	Nouvelles propositions	Total
0066	Acquisition de matériel	2 300,00	2 300,00
0105	Eglise de Chemazé	2 200,00	2 200,00
0126	Eglise de Bourg-Philippe	6 000,00	6 000,00
0135	Complexe Léo Lelée	4 000,00	4 000,00
0143	Travaux bâtiments communaux	10 500,00	10 500,00
0200	Cimetières	4 000,00	4 000,00
0400	Etude d'urbanisme	1 500,00	1 500,00
121-1	Travaux divers de voirie	4 400,00	4 400,00
16	Remboursement capital emprunt	111 000,00	111 000,00
001	Déficit 2013	23 990,62	23 990,62

Recettes

Chap	Libellé	Nouvelles propositions	Total
0126	Eglise de Bourg-Philippe	5 000,00	5 000,00
10222	FCTVA	5.900,00	5 900,00
1068	Excédent fonctionnement 2013	23.990,62	23.990,62

Monsieur GUINHUT précise que le virement de la section de fonctionnement de l'année couvrira l'ensemble des dépenses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté pour à 12 voix et 1 abstention.

- **Décide** d'inscrire au budget primitif 2014 de la commune les investissements cités ci-dessus.

Remarque

Monsieur LANDRY fait remarquer qu'il aurait été nécessaire de mettre en place un programme voirie.

Monsieur FOUCHER observe que les investissements ne sont débattus que lors des commissions finances.

E Avenant n°9 à la convention de forfait communal signée avec l'O.G.E.C.

Monsieur GUINHUT rappelle aux conseillers que chaque année, il convient de modifier la convention de forfait communal passée avec l'OGEC, pour tenir compte notamment du nombre d'élèves inscrits au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Madame BRILLET donne lecture du courrier reçu du réseau des Etablissements Catholiques du Sud Est Mayennais Chrysalide.

Pour 2014, le nombre d'élèves est de 207.

Il est proposé :

- de fixer le forfait à 289.12 € par élève (augmentation de 2,5 %)
- de verser la somme forfaitaire de 2.872,50 € au titre de la participation pour le trajet des classes de neige et des sorties scolaires hors sorties de fin d'année
- de verser la somme de 3.000,00 € afin de pallier aux rythmes scolaires (elle sera versée au prorata de l'année scolaire 2014/2015, c'est-à-dire les 4/12 soit 1.000,00 € pour 2014).

Compte tenu de l'ensemble des propositions ci-dessus, le montant total qui devra être versé à l'OGEC pour l'année 2014 s'élève à 63.720,34 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté pour à 11 voix et 2 contres.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 9 à la convention de forfait communal passée avec l'OGEC, pour l'année 2014, en tenant compte des montants indiqués ci-dessus, pour une somme totale de 63.720,34 euros.

Remarque

Monsieur FOUCHER Eric fait remarquer que l'école et le réseau Chrysalide font l'effort de mettre en place des activités culturelles, artistiques...

Monsieur JUDEAUX précise que l'éducation et la santé sont des thèmes prioritaires.

F Convention de l'association familles rurales

Monsieur AUDOUIN Serge, conseiller municipal, expose la demande de subvention de l'association Familles Rurales. Celle-ci emploie 5 salariés correspondant à près de 2,8 équivalents temps pleins. 6 bénévoles sont engagés dans la vie quotidienne des services.

En 2013, 4.152 heures ont été effectuées auprès de 49 personnes différentes.

Vu les perspectives d'évolution et les contraintes législatives, il s'avère nécessaire que l'association met en place un poste de secrétariat de 20 heures par mois.

L'association sollicite une subvention, lié à une convention renouvelable par tacite reconduction, au prorata du nombre d'habitant afin de l'aider à créer cet emploi, soit 1360 habitants pour Chemazé (INSEE population municipale 2010) x 0.8559 € soit un total de 1.164,00 € pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté pour à 9 voix et 4 abstentions.

- **Accepte** la convention présentée par l'association Familles Rurale de Chemazé
- **Autorise** le maire à signer la convention

Remarques :

Monsieur LANDRY Laurent fait remarquer qu'on ne peut pas tout répercuter sur le budget commune à l'heure des économies

Madame GRAINDORGE Pascale se demande s'il n'y a pas d'autres solutions pour financer le secrétariat de l'association.

G Remboursement de la cotisation de garderie pour les enfants utilisant le transport scolaire

Suite à différentes réclamations concernant la cotisation de garderie pour les enfants utilisant le transport scolaire, la Commission Finances propose de rembourser au prorata d'utilisation du service garderie,

En effet, le conseil général nous a informé qu'à partir du 6 janvier 2014, il n'y aura qu'un seul circuit aller le matin et retour le soir au lieu de 2 circuits.

Le tarif annuel est de 37.82 € par enfant pour l'année scolaire.

Il est proposé de rembourser les différentes familles au prorata d'utilisation du service soit 22.69 € par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté pour à l'unanimité (13 voix),

- **Décide** de rembourser 22.69 € par enfant aux différentes familles ci-dessous :

Monsieur et Madame BEGHIN Bruno
Monsieur et Madame LANDRY Laurent
Madame REILLON Christelle

Monsieur et Madame TERRIER Emmanuel
Monsieur et Madame ROUSSEAU Sébastien
Monsieur et Madame CHEVALIER Dominique

2. Modification du temps de travail de Joëlle LERAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté pour à l'unanimité (13 voix)

- **Décide** de porter le temps de travail de Joëlle LERAUX de 35,00 h à 33,00 h/semaine, à compter du 1^{er} mars 2014.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H12